



## Assemblée Générale Ordinaire de l'AICP- la Joliverie

Mercredi 12 AVRIL 2023

### REPORTAGE

Le Président Jean ALLAIRE ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire régulièrement convoquée à 10h30. Les adhérents à jour de cotisation ont reçu la synthèse des différents rapports et résolutions.



A l'ordre du jour :

1° L'adoption du PV de l'AGO 2022 est adopté à l'unanimité.

2° Le Rapport d'activité du Secrétaire Général Daniel THEBAULT,



A retenir :

Fin 2022 l'AICP avait 303 membres (274 actifs et 29 associés) contre 320 (289 + 31) en 2021. L'année 2022 a été marquée par 4 dossiers principaux :

1) La poursuite de la **communication** auprès de nos adhérents (sur le [site aicp.fr](http://site.aicp.fr), ou par des courriers ou documents comme l'envoi des bulletins de liaison, la **réalisation du livre annuaire pour la FETE des 95 ans de l'AICP** et de la plaquette sur l'histoire de notre aide au développement)

**2) le travail avec la JOLIVERIE marqué par la présence de Marc PELON à nos travaux (il est de la 44°), et le nouveau Président de l'OGEC Joliverie, celle de Patrick BIZET Directeur Général du groupe Joliverie qui obtient et présente le label du Campus d'excellence (métiers du design)**

**3) les liens avec LJT (La Jol'Toujours) et la participation des anciens AICP au challenge Eco Green Gas des 18-19 mai sur le circuit automobile de FAY de BRETAGNE**

**4) l'Aide au Développement pour le « Centre des Métiers la Joliverie de BOUDRY », au BURKINA FASO marquée par la venue de nos partenaires de l'AADPE du 14 au 18 septembre à Nantes lors d'AICP 95. Leur séjour a conduit à des visites techniques, à la signature d'une convention tripartite avec la Direction de la Joliverie, visant au démarrage de nouvelles formations, et à rendre le centre plus professionnel et lui assurer sa pérennité, renforcée par les parrainages de nos anciens.**

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

### **3° Le Rapport Financier** du Trésorier Philippe COCHET



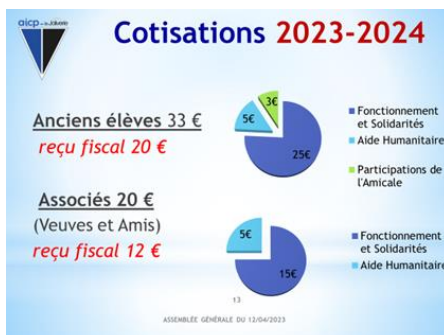
A retenir :

- a) **Pour l'AICP le résultat brut 2022 est de - 5442.95 € (15 484.54 € de recettes contre 20 927.49 € de dépenses). Le Bilan fin 2022 se monte à 14 480.76 € (435.76 € pour l'aide humanitaire, 565.85 € pour la participation aux promos, 13 479.18 € pour le fonctionnement de l'amicale. Le BP (Budget Prévisionnel) 2023 prévoit 8 835 € de recettes et 16 050 € de dépenses.**
- b) **Pour l'Aide au Développement en 2022 le compte d'exploitation a un excédent de 281.88 € avec 31 106 € de recettes (14 486 € de dons reçus, 7 620 € de parrainages, 9 000 € d'aide des Papiers de l'Espoir- PdE) et 30 824.12 € de dépenses (25 364.12 € issus des dons, 2 460 € des parrainages et 3 000 € des Papiers de l'Espoir PdE). Le Bilan 2022 s'élève à 7 873.88 €. Le BP (Budget Prévisionnel) 2023 prévoit 24 500 € de recettes (dont 13 500 € de dons, 9 000 € des PdE et 2 000 € des parrainages) et 22 000 € de dépenses (bâtiment administratif pour 10 500 € + 2 000 € d'équipements et 9 500 € de fonctionnement).**

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

- c) **Les règles financières 2023 : l'assemblée valide les aides aux réunions de promos ordinaires (10 € par participant pour un jour, 15 € pour 2 jours), aides majorées pour les réunions jubilaires des 50, 60, 65 ans de sortie à 15 € pour 1 jour, 25 € pour 2 jours. Les 70 ans seront traités à part.**

**4° Les cotisations 2023** : L'assemblée vote la baisse des cotisations des membres AICP de 36 à 33 € (avoir fiscal de 20 €), elle reconduit à 20 € celle des membres Associés (avoir fiscal 12 €).



**5° Elections du tiers sortant.** Sont élus à l'unanimité : François BLET 40°, Hubert BRÉGEON 38°, Paul GATEAU 46°, Jean Pierre MARCHAIS 45°, Daniel THEBAULT 41° ainsi que 2 nouveaux candidats : Dominique LEBER 46° et André REGNIER 43°.



**6° Rapport Moral** présenté par le Président Jean ALLAIRE.



A retenir :

Après les temps forts de 2022 (sortie du livre annuaire, venue de nos partenaires Burkinabés, FETE de l'AICP 95, le Président fixe le **CAP 2025** avec 2 activités l'une pour l'AICP, l'autre pour l'aide au développement avec pour **objectif le passage de témoin à la Jol Toujours (LJT)**. Il évoque les **prévisions 2023 AICP** (la baisse naturelle des effectifs et des budgets, la communication avec 3 bulletins, la participation croisée aux

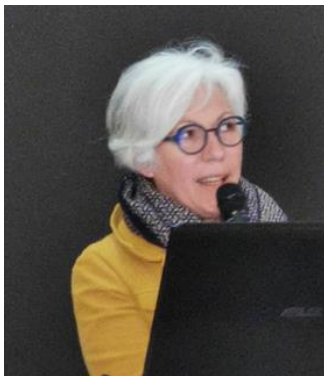
CA AICP/LJT et le cheminement commun, avec le rôle de Patrice MERHAND et Gilles BOISMARTEL de LJT dans ce passage progressif de relais.

**Pour l'Aide au Développement**, les finalités décidées lors de la venue de nos partenaires en septembre 2022 et la signature de la convention tripartite sont :

- de terminer les travaux (le bâtiment administratif en 2023, l'atelier mécanique 2 roues en 2024/25). Ces travaux sont financés par les dons AICP
- de professionnaliser et assurer le fonctionnement du **Centre des Métiers et sa pérennité en 3 ans** grâce aux parrainages (aide au fonctionnement pédagogique) et à l'aide des Papiers de l'Espoir (PdE) (fonctionnement administratif et gouvernance)
- **d'assurer le suivi et le fléchage des engagements financiers de l'AICP par une commission ad hoc** comprenant 5/6 membres AICP et 2 membres extérieurs (Guy MANCEAU des papiers de l'espoir et Marc DELAMOTTE ancien responsable d'ONG qui a travaillé en Afrique), ainsi que le **suivi des activités du Centre** (alphabétisation et élevage pris en charge par l'Etat, la couture, la boulangerie-pâtisserie, la menuiserie, en attendant la mécanique 2 roues)

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

**L'AG se termine** par les interventions de **Chantal BONNOT**, responsable de la Pastorale à la Joliverie qui a sollicité le témoignage d'anciens AICP et aidé le Centre des Métiers via l'opération Bol de Riz, suivie de celles de **Marc PELON et Patrick BIZET** sur la vie du groupe Joliverie.



Le Président clôt l'assemblée à 12H45.

**Le Secrétaire Général**

Daniel THEBAULT

**Le Président**

Jean ALLAIRE